

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

**CHAMBRE REGIONALE
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**



**CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

11 rue Auguste Lacroix
69003 LYON

Caluire,
Le 29 mai 2015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA REGION RHONE ALPES (C.R.E.S.S.)** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

ASSOCIÉS
Bérengère BROCHIER
Frédéric MOIROUX
Joël MULATIER
Jacques MURAT
Michèle PLOUSSARD
Philippe ROUX

Siège social
3, rue de Mailly
69300 CALUIRE
Tél. : 04 72 10 67 67
Fax : 04 72 10 67 10
sofeg@sofeg.fr

4 bis place du Puits
de l'Aune 42110 FEURS
Tél. : 04 77 26 38 12
Fax : 04 77 27 05 95

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de l'ordre de la Région de Lyon

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment en ce qui concerne les dotations et reprises de provisions pour fonds dédiés comptabilisées à la fin de cet exercice relatives aux subventions inscrites au compte de résultat et dont le détail figure en annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes également assurés du bien fondé des provisions pour risques et charges selon les commentaires donnés en annexe aux comptes annuels. En outre, nous avons procédé à une vérification de cohérence sur les subventions s'inscrivant dans le cadre des programmes financiers pilotés par l'association, les autres créances et autres dettes, ainsi qu'à des contrôles sur les placements financiers, sur la trésorerie et des vérifications spécifiques en matière sociale relatif à cet exercice.

.../...

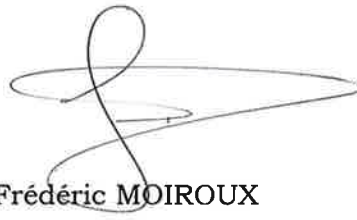
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Pour SOFEG SAS
Commissaire aux Comptes



Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Bilan Association

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 358.62	1 358.62		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	57 103.77	54 018.18	3 085.59	4 150.31
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	2 692.41		2 692.41	2 692.41
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 882.58		8 882.58	8 929.29
ACTIF IMMOBILISE	70 037.38	55 376.80	14 660.58	15 772.01
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	126.50		126.50	806.40
Créances				
Usagers et comptes rattachés	35 053.46		35 053.46	33 650.37
Autres créances	511 831.25		511 831.25	903 513.85
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 264.10		10 264.10	11 084.83
Charges constatées d'avance	10 176.77		10 176.77	2 395.80
ACTIF CIRCULANT	567 452.08		567 452.08	951 451.25
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	637 489.46	55 376.80	582 112.66	967 223.26

Bilan Association

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	20 000.00	15 000.00
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	85 677.02	85 677.02
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-74 766.70	-58 160.94
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 554.24	-16 605.76
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	34 464.56	25 910.32
Apports	30 000.00	
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 000.00	
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	30 000.00	
Provisions pour risques	3 600.00	958.41
Provisions pour charges		17 244.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 600.00	18 202.41
Fonds dédiés sur subventions	39 628.91	102 101.07
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	39 628.91	102 101.07
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	124 455.17	91 840.48
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	124 455.17	91 840.48
Emprunts et dettes financières diverses	300.00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		250.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 626.57	249 205.22
Dettes fiscales et sociales	37 637.45	74 686.39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 400.00	405 027.37
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	474 419.19	821 009.46
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	582 112.66	967 223.26

Compte de résultat Association

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	49 630.69	40 048.68
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	663 493.51	585 815.54
Reprises et Transferts de charge	37 760.48	48 476.94
Cotisations		
Autres produits	75 295.51	77 272.94
Produits d'exploitation	826 180.19	751 614.10
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	497 781.48	325 534.45
Impôts et taxes	7 426.00	36 606.20
Salaires et Traitements	230 608.07	356 853.32
Charges sociales	114 472.58	172 052.02
Amortissements et provisions	5 210.72	3 411.04
Autres charges	24 995.67	360.00
Charges d'exploitation	880 494.52	894 817.03
RESULTAT D'EXPLOITATION	-54 314.33	-143 202.93
Opérations faites en commun		
Produits financiers	176.36	496.17
Charges financières	4 318.06	9 608.40
Résultat financier	-4 141.70	-9 112.23
RESULTAT COURANT	-58 456.03	-152 315.16
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	461.89	-39.00
Résultat exceptionnel	-461.89	39.00
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	102 101.07	237 771.47
Engagements à réaliser	39 628.91	102 101.07
EXCEDENT OU DEFICIT	3 554.24	-16 605.76
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	15 040.00	53 740.00
Prestations en nature	22 418.90	
Dons en nature		
Total des produits	37 458.90	53 740.00
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	22 418.90	
Personnel bénévole	15 040.00	53 740.00
Total des charges	37 458.90	53 740.00

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS CRESS Rhône Alpes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 582 113 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

FONDS DEDIES

Lorsque les charges qui correspondent à une subvention comptabilisée en produits dans l'exercice n'ont pas pu être engagées au 31 décembre, une dotation pour provision d'engagement à réaliser est comptabilisée au passif du bilan dans le compte "Fonds dédiés", et une reprise est comptabilisée sur l'exercice suivant lorsque les dépenses sont engagées.

Sont inscrites en fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice les subventions suivantes :

- Sur subvention FNADT : **8 471.31 Euros**
- Sur subvention C2RA ingénierie : **12 260 .89 Euros**
- Sur subvention INTERREG : **67 473.86 Euros**

Règles et méthodes comptables

- *Sur subvention Discrimination* : 5 355.01 Euros
- *Sur subvention MFRA Mondial des métiers* : 5 000.00 Euros
- *Sur subvention CG Isère-territoires* : 3 540.00 Euros

Les dépenses ayant été réalisées sur l'exercice une reprise a donc été comptabilisée pour un montant total de 102 101.07 Euros.

Ont été comptabilisées en fonds dédiés sur l'exercice, pour un montant de 39 628.91 euros, les subventions ou parties de subventions relatives à des conventions de l'année 2014.

Les dépenses restant à engager, financées par ces subventions et inscrites au cours de l'exercice en engagements à réaliser sur subventions attribuées sont :

- *Sur subvention C2RA ingénierie* : 6 000.00 Euros
- *Sur subvention RHONE SOLIDAIRES*: 3 707.85 Euros
- *Sur subvention IPCI*: 16 751.88 Euros
- *Sur subvention CPER 2014-2015* : 4 958.10 Euros
- *Sur subvention POLITIQUE DE LA VILLE* : 8 211.08 Euros

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat réalisé pour l'Association au cours de l'année 2014 est de 15 040 €. Il a été évalué en fonction du temps passé par les bénévoles lors des différents groupes de travail valorisé à 40 euros de l'heure.

A également été mentionné sur l'exercice 2014, la convention de partenariat relative à l'étude sur l'économie sociale et solidaire en Rhône Alpes conclue avec l'INSEE pour un montant de 22 419€, représentant le coût total de l'opération pour laquelle aucun flux financier n'a eu lieu.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

** Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*

** Matériel de bureau : 3 ans*

** Matériel informatique : 3 ans*

** Mobilier : 4 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 359			1 359
Immobilisations incorporelles	1 359			1 359
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	5 896			5 896
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 558	546	897	51 207
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	57 455	546	897	57 104
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 692			2 692
- Prêts et autres immobilisations financières	8 929	100	147	8 883
Immobilisations financières	11 622	100	147	11 575
ACTIF IMMOBILISE	70 435	646	1 044	70 037

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		546	100	646
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		546	100	646
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		897	147	1 044
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		897	147	1 044

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 359			1 359
Immobilisations incorporelles	1 359			1 359
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 891	590		3 480
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 414	1 021	897	50 538
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	53 304	1 611	897	54 018
ACTIF IMMOBILISE	54 663	1 611	897	55 377

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 565 944 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 883		8 883
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 053	35 053	
Autres	511 831	511 831	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 177	10 177	
Total	565 944	557 061	8 883
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	245
Remboursement formation à recevoir	2 473
Subvention à recevoir	489 908
Total	492 627

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	18 202	3 600	18 202		3 600
Total	18 202	3 600	18 202		3 600
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 600	18 202		
Financières					
Exceptionnelles		39 629			

La ligne autres provisions pour risques sur le tableau ci-dessus, se décompose de la façon suivante :

Dans le cadre du dispositif d'avance remboursable de la mesure FSE 423 commencé en 2009 figurait à l'ouverture de l'exercice, une provision complémentaire de 958.41 Euros pour un risque sur un dossier pour lequel une grosse incertitude existait sur le remboursement des avances faites à une structure. Au 31.12.2014 ce dispositif étant soldé la créance a été passée en charges et cette provision a été reprise pour les 958.41 Euros.

A la clôture des comptes 2012, une provision avaient été constatées concernant la déprogrammation du dossier BIZARRE dans le cadre du dispositif appui aux microprojets collectifs où le risque de remboursement d'une partie de la subvention était certain pour 17 244 Euros. Au 31.12.2014 ce dispositif étant entièrement soldé et ayant constaté un perte sur cet exercice du fait que la créance n'avait effectivement pas été reçue, cette provision a donc été reprise à la clôture de cet exercice pour 17 244 Euros.

A la ctôture des comptes 2014, une nouvelle provision a été constatée pour 3 600€, elle concerne le risque de non paiement de cotisations d'un adhérent de notre association.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 474 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	124 455	124 455		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	300		300	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 627	229 627		
Dettes fiscales et sociales	37 637	37 637		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	82 400	82 400		
Produits constatés d'avance				
Total	474 419	474 119	300	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Edf facture à recevoir	1 075
Téléphone à payer	11
Honoraires à payer	3 540
Maintenance infomatique à payer	240
Intérêts courus à payer	127
Provision congés payés	9 423
Charges sociales congés payés	4 206
Cotisation MACIF à reverser	2 400
Total	21 023

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Location photocopieur d avance	284		
Maintenance d avance	1 526		
Honoraires&dépôt de marq.d avance	2 520		
Chèques déjeuners d avance	5 448		
Frais hébergement Site internet d a	398		
Total	10 177		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 120 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 2 038 euros

Le montant des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite a été évalué selon la législation légale pour le calcul des droits acquis. Au 31.12.2014, un seul salarié remplit les conditions pour être indemnisé représentant un montant chargé de 2 038 €, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31.12.2014.

Engagements des droits individuels de formation

A la date de clôture de l'exercice, le montant des heures de D.I.F. des salariés présents à la fin de l'exercice représente un volume de 575 heures contre 847 heures au 31.12.2013.

Fonds associatifs

La subvention d'investissement de la Caisse d'Epargne de 10 000 Euros reçue en financement de divers matériels informatiques et mobiliers, sur les exercices passés, a été par décision de l'Assemblée générale de l'année 2007 affectée au poste de Fonds Associatif et figure donc toujours au passif du bilan au 31.12.2014.

Les fonds associatifs sans droit de reprise figurent au passif du bilan pour un montant de 20 000€, compte tenu l'apport complémentaire de 5 000€ de la MACIF, portant ainsi son apport à 10 000€.

On notera également l'apport de 30 000 € en fonds associatif avec droit de reprise de l'association RDI. Le contrat d'apport signé le 5 juin 2014 est consenti pour une durée de 60 mois et n'est assorti d'aucun intérêt. La première échéance mensuelle de remboursement est prévu à compter du 15 juillet 2015.



ASSOCIÉS

Bérengère BROCHIER
Frédéric MOIROUX
Joël MULATIER
Jacques MURAT
Michèle PLOUSSARD
Philippe ROUX

Siège social
3, rue de Mailly
69300 CALUIRE
Tél. : 04 72 10 67 67
Fax : 04 72 10 67 10
sofeg@sofeg.fr

4 bis place du Puits
de l'Aune 42110 FEURS
Tél. : 04 77 26 38 12
Fax : 04 77 27 05 95

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

**CHAMBRE REGIONALE
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de l'ordre de la Région de Lyon

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon



**CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

11 rue Auguste Lacroix
69003 LYON

Caluire,
Le 29 mai 2015

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

ASSOCIÉS

Bérengère BROCHIER
Frédéric MOIROUX
Joël MULATIER
Jacques MURAT
Michèle PLOUSSARD
Philippe ROUX

Siège social
3, rue de Mailly
69300 CALUIRE
Tél. : 04 72 10 67 67
Fax : 04 72 10 67 10
sofeg@sofeg.fr

4 bis place du Puits
de l'Aune 42110 FEURS
Tél. : 04 77 26 38 12
Fax : 04 77 27 05 95

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de l'ordre de la Région de Lyon

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2014 par la **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** avec des structures publiques ou privées proches de l'économie sociale et solidaire dont certains administrateurs sont communs.

1) Fonds Associatifs Sans droit de reprise MACIF

Personnes concernées : La société d'Assurance Mutuelle **MACIF** dont Mr Maurice Carroubourg administrateur de la **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** est également administrateur

La société d'Assurance Mutuelle **MACIF** a apporté en fonds associatif sans droit de reprise au cours de l'année 2014 la somme de 5 000 euros portant ainsi en complément de son apport antérieur sa participation aux apports en fonds associatifs sans droit de reprise à la somme totale de 10 000 euros.

2) Fonds Associatifs Avec droit de reprise R.D.I.

Personnes concernées : L'association **Rhône Développement Initiative (R.D.I.)** dont Mr Jean Philippe TATU administrateur de la **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** est également administrateur

L'association Rhône Développement a apporté en fonds associatif avec droits de reprise la somme de 30 000 € au cours de l'année 2014. Le contrat d'apport signé le 5 Juin 2014 est consenti pour une durée de 60 mois et n'est assorti d'aucun intérêt. La première échéance mensuelle de remboursement est prévue à compter du 15 Juillet 2015.

3) Fonds Associatifs Sans droit de reprise CAISSE d'EPARGNE

Personnes concernées : La **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** et la société locale **CAISSE d'EPARGNE**

Pour rappel, la **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** avait perçue sur les exercices passés une subvention d'investissement de la Caisse d'Epargne de 10 000 euros en financement de divers matériels informatiques et mobiliers. Par décision de l'Assemblée Générale de l'année 2007, il avait été décidé d'affecter cette somme au poste de Fonds Associatifs sans droit de reprise laquelle figure donc toujours au passif du bilan au 31.12.2014.

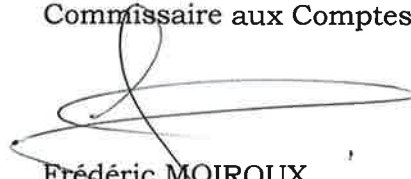
4) Sous-location de bureaux et refacturation de charges de structure avec UNAT Rhône- Alpes

La **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** dont Mr Marcel VIARD administrateur refacture une partie de ses charges de structure dans le cadre d'une sous-location de bureaux au profit de l' **UNAT Rhône Alpes** dont Mr Marcel VIARD en est également le Président.

Au cours de l'exercice 2014, le montant de cette refacturation de sous-location et de charges de structure par La **CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Rhône-Alpes** au profit de l'**UNAT Rhône Alpes** s'est élevé à la somme de 7 198,82 euros au titre du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2014 comprenant les charges relatives à la location des bureaux, des charges locatives, d'électricité, de location et de maintenance de photocopieur ainsi que de taxe foncière.

Il est à noter que le montant du dépôt de garantie demandé a été de 300 euros.

Pour SOFEG SAS
Commissaire aux Comptes



Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes